

Enfin, Mme Dubord ayant appris l'heureux changement survenu dans le jeune Alfred Dubois, à l'occasion de l'huile de Notre-Dame de Pitié, voulut user du même moyen pour obtenir la guérison de son enfant. Elle commença donc une neuvaine à son intention et fit sur lui des onctions avec cette huile. Au deuxième ou troisième jour, elle s'aperçut d'une amélioration sensible ; au bout des neuf jours l'enfant était en pleine voie de guérison, et enfin, après un mois et demi son mal disparut complètement, sans qu'il en restât aucune trace.

Dans le même temps que Mme Dubord employait cette huile pour son enfant, elle en usa aussi pour elle-même, afin d'obtenir par l'intercession de Notre-Dame de Pitié, la guérison d'une affection dartreuse, dont elle était atteinte depuis l'âge de neuf ans, et qui avait constamment persévéré depuis. Ce mal était accompagné de démangeaisons très vives, de douleurs extrêmement sensibles et couvrait les deux mains jusqu'aux poignets.

L'année 1860, il avait pris un caractère d'intensité qui le rendait à la malade plus insupportable qu'il n'avait jamais été depuis dix-neuf ans. Elle en était au point de ne pouvoir se servir de ses mains pour aucun usage ; l'inflammation en vint excessive et des croûtes s'étaient formées sur les mains avec gerçures et crevasses profondes d'où le sang sortait fréquemment, il arriva même que par la violence de ce mal plusieurs de ses ongles tombèrent.

S'étant adressée à divers docteurs, qui malgré les traitements employés, n'avaient pu lui procurer aucun soulagement : elle eut recours avec confiance à notre Dame de Pitié ; elle usa, pendant huit jours, du même moyen qu'elle employait pour son enfant. Dès qu'elle employa cette huile elle ressentit un soulagement notable, et graduellement son mal disparut, au point qu'au bout d'un mois et demi, il ne lui en resta plus aucune trace, ce qui a persévéré depuis.

Ainsi l'a dit et déclaré Mme Dubord.

Elle a pourtant ajouté que quand elle eut recours à N.-D. de Pitié, elle avait continué d'user de divers médicaments prescrits par son médecin. Mais que convaincue qu'elle devait la guérison de son enfant et la sienne propre à Notre-Dame de Pitié, elle s'était jointe à Mme Dubois pour faire exécuter et offrir à l'Eglise d'Acton un tableau représentant le mystère de la Compassion de la Très-Sainte Vierge, qui orne aujourd'hui l'autel érigé dans cette Eglise, sous le nom de Notre-Dame de Pitié. Acton, 8 octobre 1860.

IV.—GUÉRISON D'ANTOINE COLLARD ET DE SA FAMILLE.

Antoine Collard âgé de cinquante ans environ, né à St. Léon, diocèse des Trois-Rivières, et Marie Laplante, son épouse, âgée de trente-sept ans, née à

Yamaska, dans le même diocèse, ont été guéris au mois de mai dernier, par l'invocation de Notre-Dame de Pitié, ainsi que cinq de leurs enfants dont les noms suivent : Marie, âgée de 14 ans ; Joseph, âgé de 11 ans ; Eusèbe, âgé de 7 ans ; François, âgé de 4 ans ; et Henri, âgé de 3 ans.

Antoine Collard fut affligé, au commencement de l'automne de 1859, d'une *Cécité partielle* ; il pouvait se conduire et distinguer les objets, lorsque le soleil était sur l'horizon et sans nuages ; mais le *matin et le soir*, il était entièrement privé de la vue, en sorte qu'on était obligé de le conduire par la main, et cet affaiblissement ne cédait pas à la lumière artificielle.

Au mois de mai 1860, Marie Laplante, son épouse, et leurs cinq enfants, désignés plus haut, furent atteints du même mal ; il fallait les conduire aussi eux-mêmes par la main et lorsque le soleil n'était plus visible le mal était encore plus intense. La mère en vint à un tel point de malaise qu'elle avait la figure toute enflammée, et qu'il lui semblait que ses yeux, qui étaient excessivement gonflés et enflammés, allaient entrer en suppuration. Les malades recoururent d'abord aux médecins qui ordonnèrent divers traitements, entr'autres des lotions avec de *l'eau de trèfle*, mais sans aucun succès.

Après tous ces essais infructueux, vers le mois de mai, M. le Curé d'Acton engagea cette famille affligée, à recourir à Notre-Dame de Pitié, et à faire une neuvaine ; et en même temps il leur procura de l'huile de la lampe qui brûle devant la *Statue Miraculeuse* de la Congrégation. Des onctions de cette huile ayant été faites, durant les neuf jours, la mère commença à la fin de la neuvaine, et s'en aperçut, la première fois, en se réveillant pendant la nuit. Après la neuvaine le mari et les enfants recouvrèrent aussi la vue, et depuis cette époque ils en ont joui constamment.

Telle est la déclaration qu'ils ont faite.

Acton, 9 octobre 1860.

V.—GUÉRISON DE THARSILE TÉTREAU.

Tharsile Tétreau, née à St. Pie, diocèse de St. Hyacinthe, âgée de 30 ans, épouse de Louis Chartier, demeurant à Acton, perdit l'usage de la vue à la St. Michel de l'année 1859, par l'effet des premiers froids de l'automne, qu'elle éprouva, dans un voyage fait en partie à pied ; et au bout de 24 heures, elle se trouva complètement aveugle. Dans cet état, elle souffrait des douleurs dans la tête et dans les yeux si violentes, qu'elle se désolait et se lamentait avec cris, jusqu'à demander à Dieu de la délivrer d'une vie qui lui était devenue si douloureuse.

Le Dr. Lafarge, médecin de St.-Ephrem d'Upton, appelé pour soigner la malade, déclara à son mari, M. Louis Chartier, qu'il ne connaissait aucun remède